



## [COVID-19] communiqué intersyndical

La crise sanitaire que nous traversons a conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de fermeture des commerces et de confinement général. Les Unions départementales CGT, CNT, CNT-SO, FO, FSU et Solidaires du Rhône, avant même les annonces présidentielles, ont pris toute leur responsabilité en fermant leurs sites d'accueil au public et en annulant ou reportant l'ensemble de leurs réunions, formations, rassemblements, manifestations, notamment celle prévue le 31 mars contre le projet de contre-réforme des retraites.

Au-delà de toutes autres considérations, notre priorité absolue dans la période est de poursuivre l'activité revendicative pour défendre les salarié·es, leur santé ainsi que celle de toute la population. **Aucune raison économique ne saurait justifier que des vies soient mises en danger.** Aussi, nos organisations syndicales sont indignées par les appels ambigus du gouvernement qui appelle à rester chez soi tout en déconseillant à un grand nombre d'entreprises de fermer leurs portes aux dépens de la sécurité des salarié·es. Le comble a été atteint avec la ministre du travail osant dénoncer les fédérations du BTP qui ont, fort logiquement, décidé de suspendre leur activité. Il est complètement incohérent qu'à titre individuel nous puissions être punis d'une amende en cas de non-respect du confinement et que les entreprises non-essentiels en cette période de pandémie soient autorisés à regrouper des centaines de salarié·es. Nos organisations sont scandalisées par la poursuite du travail dans un certain nombre d'entreprises et administrations du Rhône qui n'ont aucune utilité dans la gestion de cette crise.

**Nos organisations déplorent que les conditions sanitaires ne soient pas respectées dans un trop grand nombre de cas.** Nos organisations dénoncent un certain nombre d'employeurs qui passent outre les craintes ou ne peut plus légitimes des salarié·es en ne consultant pas les CSE ou en ne tenant pas compte de leurs préconisations. Nos organisations n'acceptent pas que des salarié·es, comme ceux de Cogepart, soient mis à pied pour avoir exercé leur droit de retrait. Au vu de la situation actuelle, il est tout à fait inadmissible que des employeurs lancent des procédures de licenciement. Au-delà du côté méprisable par son opportunisme de ces comportements, la défense de ces salariés ne peut être raisonnablement exercée. Nos organisations s'insurgent face au refus, en début de semaine, de certaines directions de remplir les autorisations d'absences pour garde d'enfant de moins de 16 ans.

Les Unions départementales CGT, CNT, CNT-SO, FO, FSU et Solidaires du Rhône saluent les décisions de fermeture d'entreprises - même si elles auraient pu parfois être plus précoces et sont souvent le fruit de la lutte des travailleurs et travailleuses. Elles condamnent avec la plus grande fermeté celles qui s'obstinent à mettre la vie de leurs salarié·es, et par ricochet celle de toute la population (Kem One, SMAD, TESSI Grid Renewable Energie, Cogepart,...). Nous condamnons de même les entreprises qui maintiennent toutes leurs activités alors que seulement certaines sont considérées comme indispensables à l'intérêt général comme CARSO, Solvay, la banque postale, la Poste. A défaut d'une décision responsable du patronat, elles demandent solennellement au Préfet du Rhône, préfet de la région AURA, d'intervenir pour les contraindre à la fermeture.

**Seules les entreprises et administrations absolument indispensables à la gestion de la crise doivent poursuivre leur activité.**

**Nous exigeons par ailleurs que tou·tes les salarié·es, quel que soit leur statut, dont l'entreprise est fermée, soient rétribués à 100 %.** Le gouvernement a annoncé avoir débloqué une enveloppe de 45 milliards pour financer le chômage partiel à 100 %. Il est anormal que les salarié·es ne soient indemnisés qu'à hauteur de 84 % de leur salaire net comme le prévoit les règles du chômage partiel. Les employeurs doivent prendre les 16 % restant à leur charge. Nous n'accepterons pas non plus que les salarié·es soient contraints de poser jusqu'à 6 jours de congé payé, qu'on leur impose la prise de jours de leur CET pour couvrir cette période de confinement, ce qui était jusqu'à présent illégal ! Chacun admettra que cette période de libertés restreintes ne peut en aucun cas être considérée comme un temps de repos et de loisirs.

**Il est aussi impératif que tous les licenciements soient interdits** durant toute la crise sanitaire.

Depuis quelques jours, les services publics sont parés de vertus, alors qu'ils étaient déconsidérés et voués aux privatisations ou au démantèlement. Dans son intervention lundi soir, le Président de la République a osé rendre hommage aux personnels médicaux, après les avoir méprisés et même gazés à l'occasion des grèves qui se sont déroulées ces derniers mois. Le gouvernement promet des dizaines de milliards d'euros aux employeurs pour faire face à la crise sanitaire actuelle. Il est de sa responsabilité avant tout de mettre tous les moyens nécessaires pour recréer les 100 000 lits d'hospitalisation supprimés ces 20 dernières années alors que la population a augmenté de 8 millions de personnes dans le même temps, les postes de médecins, infirmières, soignants et non soignants et revaloriser le point d'indice de manière significative. Sur Lyon, les manifestants de ces derniers mois l'ont bien suffisamment scandé : la honte de la transformation d'un « hôpital public en temple du fric », prend aujourd'hui tristement, tout son sens !

Pour combattre efficacement le coronavirus, pour répondre à la crise sanitaire, il faut répondre aux revendications urgentes des personnels de santé et de toutes celles et ceux qui assurent le service public. Nous n'oublions pas le secteur social, du médico-social et des organismes sociaux, (aides à la personne/salariés des EHPAD) qui accueille les personnes les plus fragilisées et précaires dans des conditions difficiles. Et à l'inverse du ministre du budget, nous n'entendons pas que les efforts des personnels de santé soient seulement payés par les « gestes barrières ».

Afin de faire face à cette terrible épidémie, si nous contestons la rhétorique guerrière du président, il faut mettre en œuvre une économie de guerre qui passe par la réquisition de tous les moyens de production nécessaires à la lutte contre cette épidémie, à commencer par les établissements de santé privé qu'ils soient à but lucratif ou non, ainsi que les usines de production ou pouvant produire du matériel médical, qui manquent tant aujourd'hui. On peut citer l'entreprise FAMAR à Saint Genis Laval, seule usine habilitée en France à produire de la chloroquine et aujourd'hui en redressement judiciaire car abandonnée par son actionnaire.

La situation des sans domicile fixe doit être absolument pris en compte car privé de confinement de fait, ils sont les plus fragiles face à l'épidémie. Leur isolement dans la rue du fait du confinement, les privent des quelques dons en argent, en eau et en nourriture dont ils bénéficiaient : les SDF sont dans une situation d'urgence absolue.

Des réquisitions de lieux publics inutilisés du fait de la pandémie doivent pouvoir être mis à disposition des plus précaires et des plus fragiles. Des lieux d'accueil et d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales et les enfants, les jeunes en détresse, doivent être mis en place urgemment. Les personnes qui assurent leur accueil et leurs bons soins doivent pouvoir le faire en préservant leur intégrité physique et morale.

**Dans nombre d'entreprises et de services publics, l'impréparation est criante.** Il en va ainsi de la continuité éducative dans l'Éducation. Par exemple, la demande du recteur de l'académie de Lyon d'assurer une transmission de supports papier pour les familles démunies est incompréhensible au regard de la propagation massive du virus que cette pratique a causé dans le Haut-Rhin.

L'ensemble des secteurs, publics ou devant l'être, qui s'avèrent aujourd'hui être indispensables au bon fonctionnement de la nation : de l'électricité et du gaz, en passant par le commerce alimentaire, aux transporteurs, éboueurs et l'ensemble des salariés et agents aujourd'hui encore en activité, doivent être sinon salués, protégés des risques de contamination et pris avec une bien meilleure considération. On peut aussi souligner que la plupart de ces salariés sont ceux qui gagnent les revenus les plus faibles, souvent proches du SMIC ;

Depuis l'arrêté du 14 mars, il faut absolument que les masques FFP1, FFP2 réquisitionnées dans les entreprises parviennent aux salarié·es les plus en contact avec le virus car aujourd'hui ils restent en attente de récupération faute de coordination des pouvoirs publics (ex-groupe EDF, Sanofi ...).

Les populations les plus fragiles, les foyers les plus précaires, les familles monoparentales, les personnes isolées, les migrant·es, les sans-abris commencent à payer le prix fort. Les effets d'annonces des ministres ne masquent pas les ratés en tous genres. Nos organisations tiennent à saluer le dévouement et la solidarité des personnels de santé qui, malgré les risques pour leur propre santé, font face avec courage à leurs responsabilités en maintenant le service public du mieux qu'ils le peuvent.

A ce propos, il est URGENT que les équipements de protection des soignants soient enfin livrés en quantité importante et suffisante comme doivent être équipés et protégés les enseignant·es présent·es dans des écoles qui accueillent les enfants de soignant·es.

Nous saluons également tous les agents des services publics, des associations et des entreprises qui poursuivent leur activité, dans les secteurs nécessaires à la réponse aux besoins fondamentaux.

**Les Unions départementales CGT, CNT, CNT-SO, FO, FSU et Solidaires du Rhône seront particulièrement vigilantes pour que l'état d'urgence sanitaire ne se transforme pas en état d'indigence sociale** et nous dénonçons les dérogations, adoptées le 21 mars, au *Code du Travail* en ce qui concerne les droits à congé, la durée du travail...

**Les Unions départementales CGT, CNT, CNT-SO, FO, FSU et Solidaires du Rhône restent, malgré la crise sanitaire et le confinement, mobilisées pour faire face, en responsabilité sur le terrain de la défense des intérêts des salarié·es et de la population, à cette crise sanitaire sans précédent.**

Lyon, le 26 mars 2020